



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 9 décembre 2011 à 19h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19 h 00.

Présidence: M. José BIRBAUM, Président du Conseil communal.

Appel: 66 membres présents lors de l'appel.
4 personnes excusées:
MM. Louis Ballerstedt, Didier Boucard, Pascal Calderari, David Cananiello.
Arrivent plus tard : MM. Blaise Fontanellaz et Michel Miéville.
Manquent à l'appel MM. Michele Mossi et Pierre Zwahlen.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 novembre 2011.
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances.
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances.
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances.

7. Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances.
8. Budget communal – Exercice 2012.
Rapport de la commission des finances
9. Communications municipales.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
12. Clôture de la séance par M. José Birbaum, Président du Conseil communal.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, nos Huissiers, le technicien, Mme la représentante de la presse et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre de la correspondance:

Lecture de démission de Mme la Conseillère Nohémie Bonjour, du groupe Forum. (annexe no 1 du présent PV)

Au chapitre des manifestations à venir :

M. le Président nous confirme la sortie du Conseil pour la législature 2010-2011 qui se déroulera le **samedi 12 mai 2012**. Durant cette journée, nous visiterons la fromagerie et le château de Gruyères. Le programme plus détaillé nous parviendra au début de l'année prochaine. Il espère que nous serons nombreux à y participer et que nous aurons beaucoup de plaisir à découvrir ou à redécouvrir cette région.

Au chapitre des élections :

M. le Président nous donne les résultats pour Ecublens des élections des 13 et 27 novembre 2011.

Election du conseil d'Etat, second tour, du 13 novembre 2011

Résultats pour Ecublens :

Electeurs inscrits : 5'202,

Bulletins rentrés : 1'549 → taux de participation 29.78%

Bulletins nuls : 12

Bulletins valables : 1'537

Bulletins blancs : 10

Répartition des voix :

Madame Géraldine Savary, 905 voix

Monsieur Luc Recordon, 833, voix

Madame Isabelle Moret, 644 voix

Monsieur Guy Parmelin, 594 voix

Voix éparses, 2

Election du conseil d'Etat du 27 novembre 2011, premier tour

(remplacement du conseiller d'Etat Monsieur Jean-Claude Mermoud, décédé)

Résultats pour Ecublens :

Electeurs inscrits : 5'203,

Bulletins rentrés : 1'379 → taux de participation 26,5 %

Bulletins nuls : 11

Bulletins valables : 1'568

Bulletins blancs : 29

Répartition des voix :

Madame Béatrice Métraux : 629 voix

Monsieur Pierre-Yves Rapaz : 503

Monsieur Emanuel Gétaz : 186 voix

Monsieur Robert Gurtner : 16 voix

Le 2^{ème} tour se déroulera le 18 décembre prochain.

M le Président profite de la présence ce soir de **M. Jacques Neiryck** pour le féliciter à nouveau de sa brillante élection au Conseil national et il nous suggère de lui adresser nos félicitations par acclamations. Des applaudissements suivent pour témoigner nos félicitations.

Il nous rappelle que le **11 mars prochain** se dérouleront simultanément

- Les élections au Conseil d'état et au Grand conseil vaudois

Ainsi que

- 5 sujets de votations fédérales.

Le dépouillement sera donc particulièrement lourd, et il nous prie de bloquer tous d'ores et déjà la date du **11 mars 2012** dans nos agendas en nous remerciant de notre disponibilité.

Au chapitre des représentations il nous indique les informations suivantes-

Le 7 novembre 2011, j'ai participé à la réception organisée par la municipalité en l'honneur des nouveaux citoyens de la commune ayant atteint leur majorité, ou ayant obtenu la citoyenneté suisse par naturalisation. Vous avez pu lire dans Ecublens-Info quelques extraits de cette soirée très sympathique, et en votre nom, j'ai eu le plaisir de leur adresser quelques mots de félicitations.

Le secrétaire du Conseil M. Michel Hausermann et moi-même avons reçu le **25 novembre** dernier la visite de M. Etienne Roy, préfet du district de l'Ouest. Nous avons à cette occasion échangés quelques propos sur divers sujets relatifs à notre fonctionnement, et lui avons notamment exprimé notre satisfaction quant à la qualité des relations entre le Bureau du conseil et la Municipalité.

Enfin, hier soir, je me suis rendu à l'invitation de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois à Chavannes qui m'a permis de prendre connaissance des efforts entrepris par les communes de l'Ouest pour une intégration harmonieuse des nouvelles générations.

Les Communications présidentielles étant terminées, **M. le Président** passe au point 1 de l'ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Suite à la démission de Mme Bonjour, **M. le Président** nous propose de modifier l'ordre du jour.

Nouveaux points :

Point 3 – Assermentation

Point 4 – Nomination d'un membre à la Commission ARASOL

Point 5 – Nomination d'un membre à la Commission Plate-forme Jeunesse.

Les autres points suivent dès le point 6 qui devient « Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2012 ».

M. le Président ouvre la discussion sur ces modifications, la parole n'est pas demandée. Au vote **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 3 novembre 2011.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Secrétaire revient à la page 18 du PV sur l'intervention de M. Didier Lannaz il est noté que le marché du SDOL aurait lieu le vendredi 11 septembre et bien sûr il s'agissait du **vendredi 11 novembre.**

M. Alberto Perez aimerait préciser que lors de la longue discussion au sujet de TVT-Services SA, il a posé une question qui est correctement reproduite dans le PV et qui dit « Il espère avoir bien compris qu'UPC Cablecom n'est pas entré dans le capital de TVT-Services ». A cette question, **notre Syndic, M. Pierre Kaelin** a répondu par un geste de la tête lequel n'a pas été relaté dans le PV.

M. Alain Blanchoud fait remarquer qu'à la page 14, **notre Président, M José Birbaum** a pris la parole et que le Règlement du Conseil communal lui demande de se faire remplacer lorsqu'il prend la parole.

M. Le Président remercie M. Blanchoud., mais constate que M. Blanchoud ne conteste pas la teneur du procès-verbal, mais un aspect d'ordre, respectivement de procédure qui y est relaté. Il demande donc à M. Blanchoud de traiter ce point dans les divers, car nous sommes au point relatif à l'approbation du procès-verbal.

La discussion est toujours ouverte sur ce PV, elle n'est plus demandée. Au vote, **le PV est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

A 19h13 arrivée de M. Pierre Zwahlen.

A 19h15 arrivée de M. Michele Mossi.

L'effectif passe à 68 Conseillers présents.

POINT 3 – Assermentation.

Le groupe **FORUM** présente la candidature de **Mme Francesca Sabatelli**, 1^{ère} des « viennent ensuite de sa liste. **M. le Président** invite Mme Sabatelli à s'approcher du podium.

Après la lecture du serment et la promesse de Mme Sabatelli, **M. le Président** la félicite et lui demande de rejoindre les rangs de son groupe.

Des applaudissements saluent l'arrivée de cette nouvelle Conseillère communale.

L'effectif passe à 69 Conseillers présents.

POINT 4 – Nomination d'un nouveau membre à l'ARASOL-

M. le Président attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du groupe FORUM, la candidature de **Mme Francesca Sabatelli**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas et il propose d'élire Mme Sabatelli par acclamations. Les applaudissements du Conseil saluent cette élection.

POINT 5 – Nomination d'un nouveau membre à la Plateforme Jeunesse.

M. le Président attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert propose au nom du groupe FORUM, la candidature de **M. Vincent Maeder**.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas et il propose d'élire M. Vincent Maeder par acclamations. Les applaudissements du Conseil saluent cette élection.

POINT 6 – Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le **Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2012 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 7 - Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M Christophe Cartier revient sur le rapport de la COFI il est dit que c'est l'augmentation des eaux traitées qui induisent ces augmentations. Il demande d'où viennent ces eaux supplémentaires.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale laisse répondre la Commission des finances qui a posé un certain nombre de question et qui a reçu les réponses.

M. Christophe Cartier dit qu'il est étonné que Mme Petoud Leuba ne soit pas en mesure de répondre elle-même.

M. Jean-Michel Barbey est en mesure de répondre à cette question. A la question de la COFI qui demandait pour le compte 461.3121 + 461.3903 « Consommation d'eau et taxes d'épuration » à Mme Danièle Petoud Leuba, la réponse a été la suivante :

« Il s'agit de la consommation d'eau pour faire fonctionner la STEP, dont le nettoyage de certaines installations techniques. Les frais de consommation d'eau et taxes d'épuration s'élèvent depuis 2008 entre CHF 12 500 et CHF 13 700 par année. Il est à noter que la Commune de Bussigny a mandaté la Romande Energie Commerce pour la facturation des fluides, eau, égouts, épuration. Selon la structure du plan comptable, ces facturations ne sont plus des imputations internes ».

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée. Au vote le **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2012 est approuvé à la large majorité**, il y a 1 avis contraire et 3 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Epuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par la Commission intercommunale.

POINT 8 - Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2012 est approuvé à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par la Commission intercommunale.

POINT 9 - Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes à Morgins/VS – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le **Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes à Morgins/VS – Exercice 2012 est approuvé à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par l'Entente intercommunale.

POINT 10 - Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le **Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2012 est approuvé à la très grande majorité**, il y a une abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par la Commission intercommunale.

19h 45 arrivée de M. Blaise Fontanellaz, **l'effectif passe à 70 Conseillers présents.**

Point 11 - Budget communal – Exercice 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Charles Karlen**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président propose de traiter le budget dans l'ordre suivant :

- 1) compte de fonctionnement pour les 7 dicastères successivement, page par page. Soit les pages 13 à 87
- 2) compte de fonctionnement par nature : page 89 à 91
- 3) plan des investissements 2011-2016 : page 92 à 113
- 4) le préambule pages 1 à 10
- 5) la discussion sera ensuite à nouveau ouverte sur le budget dans son ensemble.

M. le Président demande s'il y a une objection avec cette proposition ? Ce n'est pas le cas aussi **M. le Président** ouvre la discussion en indiquant aux membres du Conseil que les Conseillers poseront les questions et feront valoir leur droit d'initiative au fur et à mesure que nous avancerons sur les différents chapitres.

Page 13,

M. Jorge Ibarrola a une question concernant le compte 100.3185, honoraires et frais d'expertise pour lequel il y a un budget de frs. 500.- et il aimerait savoir à quoi ce compte est destiné ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que cela fait partie du budget du Conseil communal. Cela permet au Conseil de demander un avis de droit en cas de besoin.

M. Jorge Ibarrola revient sur les différents comptes honoraires, frais d'expertise etc. dans un certain nombre de services. Il anticipe un peu et prend pour exemple à la page 88, le compte 318 donne un montant de frs. 1'823'600.- Il nous rappelle que lors de la dernière législature il a dû intervenir 2 fois pour dire que 2 préavis auraient dû être revus par des juristes, alors est-ce que frs. 500.- pour ce genre de choses sont suffisants où si ce n'est pas le cas et qu'un service aurait besoin d'un juriste est-ce qu'on aurait un budget à ce sujet ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a effectivement plusieurs positions et ces montants sont dispatchés dans les différents services et sont discutés lors de l'établissement des budgets. Cela permettra aux différents services en cas de besoin pour un avis de droit par exemple d'avoir un montant. Bien sûr que nous pourrions regrouper ce compte pour l'ensemble de la Commune mais cela serait dommage car cela responsabiliserait moins les services. Il nous rappelle qu'en cas de nécessité et si le montant devait être dépassé, il serait justifié lors des comptes et pourrait même faire partie d'un crédit complémentaire.

M. Jorge Ibarrola prend note que les Services sont responsabilisés et que le cas échéant ils auront recours à des services de professionnels aussi dans ce domaine même si le budget n'est pas nécessairement suffisant et il émet le vœu tout à fait informel que lorsqu'on fait un préavis sur un règlement particulier on ait recours à des gens qui s'y connaissent, de la même manière que l'on a recours à des architectes, des ingénieurs et à des professionnels dans leur domaine. Il constate une certaine tendance à l'improvisation dans le domaine du droit et il le déplore.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que lorsqu'il y a des règlements ils sont toujours soumis au Service juridique de l'Etat de Vaud.

M. Jorge Ibarrola pense que ce n'est pas toujours le cas.

M. le Président poursuit à la page 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31.

A la page 33 **M. Jean-Paul Dudt** s'arrête sur le **compte 210.4004** et qui concerne l'impôt qui est payé par nos 4 contribuables qui sont taxés à forfait dans notre Commune. Il aimerait relever que pour pouvoir bénéficier de cet impôt, un étranger sans activité lucrative en Suisse doit avoir un seuil d'au moins frs. 300'000.- et que ce seuil a de fortes chances d'être relevé à frs.400'000.- dans l'année qui vient. Il aimerait demander à la Municipalité de ne pas oublier de rajouter au moins frs. 40'000.- au prochain budget et à cette ligne là. Par ailleurs, pour tous ceux qui trouvent que cet impôt au forfait n'est pas quelque chose de normal et qui sont choqués, il a une initiative fédérale à faire signer et qui se trouve à la table près de l'entrée.

M. le Président poursuit avec la page 35.

M. Nicolas Morel a une remarque et une question concernant le compte **221.4250.03** ce sont les dividendes sur les actions de TVT-Services SA. On a beaucoup parlé de TVT-Services lors des dernières réunions et il souhaite continuer la discussion sur le sujet. Il dit qu'il a été très étonné vis-à-vis des chiffres assez élevés des dividendes qui sont servis aux actionnaires. C'est une entreprise qui fonctionne très bien puisqu'elle peut offrir 20%. A priori ce serait très bien puisque de toute façon l'argent va revenir à la Commune. Mais il pense qu'il y a un problème et il se demande si ce n'est pas la raison pour laquelle UPC Cablecom s'intéresse autant à TVT-Service. Il se pose la question quand il pense qu'un gros requin tel qu'UPC s'approche d'un petit poisson, est-ce vraiment pour aider le petit poisson ou plutôt pour l'avalier et pour le manger. Il aimerait poser 2 questions.

- est-ce que l'on peut être sûrs que dans le futur UPC ne va pas rentrer dans l'actionnariat de TVT-Services ?

- il nous manque un élément lorsque l'on veut voir où on en est par rapport à ces participations et il serait très bien que le patrimoine de la Commune, ici ce sont les actions dans des Sociétés telles que TVT-Services ou SIE, mais aussi le patrimoine immobilier ou d'autres éléments du patrimoine apparaissent à quelque part dans le budget d'une façon ou d'une autre. Peut-être

que cela figure quelque part, peut-être pas dans le budget mais probablement à un autre endroit.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond pour commencer à la 2ème question concernant le patrimoine. Il y a une récapitulation qui figure à **la page 123 des comptes**.

Concernant la 1^{ère} question il ne veut pas ouvrir un grand débat ici mais il dit qu'il se réjouit de voir M. Morel en qualité de délégué à TVT-Services SA. Il répète ce qu'il a déjà dit lors du dernier Conseil. Ce n'est pas UPC qui est venu nous chercher, c'est nous qui avons cherché un partenariat. Nous avons fait une étude pour trouver un partenaire et il nous répète que lorsqu'il y a un gros requin comme Swisscom, il est difficile de concurrencer si on ne trouve pas un partenaire. Suite à l'étude, le meilleur partenaire estimé a été justement UPC.Cablecom. Il rappelle encore une fois que nous étions déjà chez Cablecom à l'époque. C'est Cablecom qui nous fournissait des prestations. Finalement, aujourd'hui ces prestations sont beaucoup plus visibles, est-ce que TVT tout seul dans nos 4 communes est un élément porteur ? Effectivement, il y a un point de vente à Renens où l'on voit le logo d'UPC Cablecom. Il faut se souvenir dans la publicité que Cablecom était en gros et UPC en petit et à long terme cela va changer car c'est UPC qui s'agrandit et le nom de Cablecom va disparaître. Il rappelle encore une fois que TVT-Services SA est en mains de 4 collectivités publiques et dans le cadre du Conseil d'administration ils souhaitent garder cette Société.

M. le Président nous rappelle que nous sommes ce soir en train de parler du budget. Le budget a pour vocation de définir le cadre des recettes et des dépenses pour l'exercice 2012. Il n'est pas à l'ordre du jour de traiter le modèle d'affaires de TVT-Services dans le cadre du budget. Il faut quand même une certaine discipline dans le traitement des sujets les uns après les autres. Il nous rappelle que si nous avons des questions à la Municipalité, celles-ci peuvent se traiter dans la rubrique des « divers et propositions individuelle » et il répète que le budget n'est pas là pour traiter du modèle d'affaires des filiales.

M. le Président poursuit avec page 37, la page 39.

M. Jean-Paul Dudt s'arrête sur la nouvelle ligne 300.31.85.03, honoraires gérance immeubles communaux. Il a été expliqué à la Commission des finances qu'effectivement c'est difficile de trouver des employés de la Commune pour traiter un tel domaine et que cela devait aussi être dur pour un employé ou une employée de la Commune de demander une augmentation de loyer ou quelque chose de similaire car cela pourrait être un collègue qui habiterait dans un de ces bâtiments. La Commission des finances a donc compris que ce serait bien d'externaliser cette chose. Par contre ce qui n'a pas été dit à la COFI et parce que personne ne l'a demandé, c'est à qui ce mandat a été attribué. Est-ce que la Municipalité peut renseigner le Conseil à qui ce mandat a été confié et aussi nous rassurer que l'heureux bénéficiaire n'a aucun lien avec aucun des Municipaux.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe qu'il y a eu un appel d'offres pour trouver une gérance. De cet appel d'offres est sorti une gérance qui s'est montrée la plus performante et la plus adéquate par rapport à notre demande et cette gérance a été choisie par l'ensemble de la Municipalité à l'exception de M. le Syndic qui n'était pas présent. Il s'agit de la gérance PBBG.

M. Pierre Kaelin, Syndic précise qu'il a préféré se retirer totalement de cette affaire. Il y a eu une analyse financière qui a été faite, il a déclaré ses intérêts comme cela se fait au Grand Conseil et il s'est retiré pour toutes discussions et décisions et ses Collègues peuvent confirmer.

M. Jean-Paul Dudt remercie notre Syndic et la Municipalité de la réponse. Il ne veut pas du tout dire qu'il y a eu quelque chose de bizarre ou d'illégal qui a été fait mais comme il est dit que c'est difficile pour un employé de la Commune de traiter avec un collègue, il peut imaginer que ce doit aussi être dur pour la Municipalité de prendre éventuellement une mesure défavorable envers des partenaires du Syndic. Personnellement il pense que la Commune ne devrait pas entrer en affaires avec des Municipaux et des gens qui leur sont proches.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que dans cette Municipalité il y a des personnalités suffisamment fortes pour pouvoir choisir en connaissance de cause et avec détermination et sans prendre en considération les intérêts des uns et des autres ! Elle trouve que c'est une accusation pour laquelle elle se porte en faux car la Municipalité n'a jamais été influencée et elle peut nous dire qu'il arrive à d'autres moments où des décisions sont prises et qui ne sont pas toujours en faveur des personnes intéressées.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale aimerait intervenir en tant que Municipale des Bâtiments. Elle souhaite confirmer ce que vient de dire sa collègue. Ses services vont travailler avec ce futur service des gérances. Tout a été fait correctement et elle confirme que le Syndic s'est retiré et la décision a été prise en toute connaissance de cause et sur la base de l'analyse qui avait été faite par rapport aux appels d'offres. L'entreprise choisie leur a semblé la meilleure pour le moment. On ne peut pas dire que ce sera la meilleure à terme mais ils ne sont pas mariés avec cette entreprise. Si, à terme ça ne jouait pas pour des raisons techniques, de gestion ou autres ils pourraient choisir une autre Société.

M. le Président poursuit avec la page 41 puis 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87. La discussion n'est pas demandée.

Ceci termine les comptes par dicastères.

M. le Président poursuit avec les comptes par nature.

Pages 89, 90, 91. la discussion n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec les plans d'investissements. Il nous rappelle que ces plans d'investissements ne feront pas l'objet du vote du budget mais que par contre les Conseillers ont la possibilité de poser des questions.

Administration générale, Domaine des bâtiments la discussion n'est pas demandée.

Travaux et environnement.

M. Aitor Ibarrola se réfère à la page 96 no. 5010. Son intervention dans son intégralité est en annexe no 2 du présent PV. et tient lieu de vœu.

M. Christian Maeder, Municipal nous dit qu'effectivement ces projets sur le Tir-Fédéral ou sur l'axe qui nous amène sur la RC 1 sont en stand-by. Ces études tardent à venir mais il peut nous donner des bonnes nouvelles. L'étude du Schéma directeur sera rendue pour 2012. Il a été demandé que cette étude soit prioritaire et que le rendu de cette étude soit fait dans les meilleurs délais afin que nous puissions faire les aménagements qui sont nécessaires et en particulier aussi le cheminement dont on parle aussi depuis longtemps, le cheminement de mobilité douce Clos-Chemin de la Raye qui devrait en principe être réalisé au plus vite et pour autant que l'étude ne vienne pas en contradiction avec ce projet. La Municipalité a écrit au Schéma directeur dans le courant de cette année pour demander que cette étude soit vraiment en priorité 1. Ils ont confirmé que ce rendu serait fait au début de l'année 2012 au plus tard pour l'été. Avec ce retour d'étude ils pourront ensuite planifier les aménagements qui seront proposés, les chiffrer et les mettre en œuvre. Ils rappellent qu'ils sont dépendants maintenant de ces études qui sont plus globales, qui prennent en compte une artère complète et plus seulement un secteur et il est aussi parfois un peu frustré du manque de rapidité que l'on peut avoir suite à ces études.

M. Christophe Cartier a une question à la page 97, section 460 Réseau d'égouts et épuration. Il s'étonne qu'il ne trouve aucun investissement prévu pour les collecteurs. On vient de voter dernièrement un préavis pour le chemin des Vignes, celui-ci est mentionné mais n'as pas encore son numéro et les 2 collecteurs prévus sont encore à l'inventaire. Est-ce que cela veut dire que tous les collecteurs sont réalisés et que le PGEE dit que nous n'avons plus besoin d'investir. Il s'en étonne.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale a plusieurs réponses à ce sujet.

Premièrement oui, elle peut dire que nous avons réalisé le 100% de notre réseau séparatif communal. Cela ne veut pas dire que tous les privés sur notre commune et tous les immeubles sont correctement raccordés mais ils peuvent aujourd'hui tous se raccorder correctement.

Deuxième raison, auparavant elle avait un chef de Service qui était issu du génie civil et aujourd'hui pour le Service des Bâtiments nous avons la chance d'avoir un Chef de Service qui est issu de l'architecture. Quand il a repris cela au 1^{er} juin 2011 et qu'il a fallu rapidement préparer ce plan des investissements nous n'avions pas de travaux qui étaient prévus et qu'ils voulaient lancer dans l'immédiat. Par contre les deux montants mis à l'inventaire concerne 2 collecteurs communaux qu'ils seront amenés à réaliser le jour où les quartiers se développeront. Aujourd'hui ce n'est pas une nécessité mais dès qu'il y aura des plans de quartier qui se développeront au Chemin des Chênes et à Montaney Sud vers la Maison Blanche, notre Commune aura l'obligation d'équiper ces chemins par des collecteurs communaux. En plus, et comme M. Cartier l'a fait remarquer il n'y avait pas dans le plan des investissements le Chemin des Vignes vu que ce chemin a été demandé au mois de juin de cette année dans le cadre d'une séance inter communale. Il fallait ouvrir cette route à un moment donné pour les services de l'électricité. Ce collecteur dans notre PGEE figurait en rouge et devait donc être réalisé dans les années assez proches. Il est vrai que si nous n'avons rien prévu en ce moment sur le plan des investissements nous serons toujours preneurs pour faire du travail inter communal en collaboration avec d'autres services. Et si nous arrivons à renforcer un peu notre administration il est tout-à-fait possible que nous prenions notre bâton de pèlerin pour aller vers les autres services et dire qu'on va pouvoir assainir un des collecteur que nous avons et qui est identifié en rouge dans notre PGEE. Pour le moment ils préfèrent faire les choses petit à petit et ils sont tout-à-fait au courant de ce qu'ils doivent faire. Elle nous rappelle que pour l'instant le réseau communal est réalisé à 100%, elle parle bien du réseau communal et elle ne parle pas du réseau des privés.

M. le Président poursuit avec :

Instruction et cultes, Sécurité sociale et le Résumé des investissements à la page 99, puis il poursuit jusqu'à la page 113.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président revient sur le Préambule, les pages jaunes.

M. Alain Blanchoud dit qu'il est un néophyte et n'a aucune habitude de la comptabilité et il se demande simplement s'il existe un petit équilibre ou un grand. Comment faisons nous pour tenir debout si on n' a pas un simple équilibre. Est-ce qu'on peut lui expliquer pourquoi en 2012 on veut essayer de trouver un petit équilibre ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que le petit équilibre veut dire arriver à zéro. Il nous dit que nous avons pu voir que nous faisons un prélèvement sur la réserve car nos charges sont supérieures aux revenus. Il y a deux solutions, soit par exemple passer par une augmentation des impôts soit trouver des revenus supplémentaires. Pour l'instant le taux d'imposition est bloqué pour 2 ans (2011 – 2012) et donc pour arriver à zéro il a fallu faire un prélèvement sur le fonds de réserve.

M. Blanchoud souhaite poursuivre la discussion.

M. le Président dit à M. Blanchoud qu'il a obtenu une réponse et il le prie de regagner sa place. Il rappelle que chacun prend la parole à son tour et personne ne prend la parole deux fois tant qu'il y a encore quelqu'un qui n'a pas eu la parole. Il lui dit qu'il pourra reprendre la parole plus tard.

M. Alain Blanchoud dit qu'il avait un complément d'information à demander dans le cas de la réponse de M. le Syndic. Si M. le Président veut faire la police il ira se rasseoir.

M. Pierre Zwahlen nous dit que les pages jaunes de préambule permettent une vision d'ensemble du budget et il en profite pour émettre une ou deux remarques de fond sur le document. A la suite de la Commission des Finances presque unanime le PSIG a examiné ce budget communal pour 2012 avec attention et l'approuve. Certes, le budget puise quelques 1'994'900.- dans la réserve générale constitué principalement par la vente du Service intercommunal de l'électricité. Mais nous sommes particulièrement heureux des nouveaux services qu'Ecublens s'appête à délivrer à ses habitants dès le mois d'août prochain. Réfectoire de belles dimensions, accueil d'enfants en milieu scolaire, ludothèque, crèche et garderie, halte garderie, salles pour les Sociétés locales. Le Centre socio - culturel répondra aux besoins de très nombreuses familles, des associations d'Ecublens qui se réjouiront de ces

prestations étendues progressivement. Si les charges augmentent c'est vrai, notre Ville entrée cette année dans le Top 10 des villes vaudoises s'acquitte de ses responsabilités sociales. Elle se montre aussi solidaire de ses voisines et en particulier par des investissements qui s'inscrivent déjà dans le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois et encourage timidement mais sûrement, espérons le, la mobilité douce. Le Groupe PSIG appelle déjà à ce stade des débats à approuver ce budget tel que présenté et qui permet à notre Commune de faire un saut important en qualité pour toutes celles et ceux qui y habitent.

M. Alain Blanchoud aimerait remercier la Municipalité pour la réponse donnée et il en profite puisqu'il a la parole pour passer à sa 2^{ème} question.

Il constate à la page 5 des pages jaunes que nous allons nous offrir un concierge pour le Centre socio – culturel et il aimerait que l'on compare avec la page 7 où il est dit que nous aurons un service de nettoyage pour le CSC qui sera confié à une entreprise externe. Sa question est donc de savoir quelles seront les tâches confiées à ce concierge qui sera engagé pour le 1^{er} août 2012.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que oui, il va y avoir un concierge et pour ceux qui ont eu la chance de pouvoir visiter ce bâtiment en l'état, ils auront pu se rendre qu'il est énorme, qu'il y a beaucoup d'installations et il y aura de l'entretien. Il y aura peut être des utilisateurs qui auront des besoins, il y aura peut-être des problèmes de clés, de fenêtres, de serrurerie, de chauffage et ça c'est le rôle du collaborateur qui s'occupera de l'entretien du bâtiment mais dans le sens du bon fonctionnement de ce bâtiment.

Par contre quand les garderies auront terminé leur travail, quand la bibliothèque fermera ses bureaux il faudra entretenir, il faudra aller nettoyer. C'est pourquoi ils ont pensé à une entreprise de nettoyage car cela devra se faire lorsque les activités seront terminées vers 19 heures. On ne peut pas demander à un concierge d'être là à 7h pour ouvrir les portes et d'être là jusqu'à 21h pour faire le nettoyage également.

M. Alain Blanchoud remercie Mme Petoud Leuba pour ses explications.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait aussi intervenir au sujet de ce poste de nettoyage confié à une entreprise externe. Il espère que la Municipalité se garantira que les conditions offertes au personnel de cette entreprise soient dignes et respectées car on sait que ce n'est pas toujours le cas.

Il poursuit en voulant rendre un petit hommage à M. Jean-Pierre Müller qui n'est plus Conseiller communal et qui a longtemps œuvré à la Commission des finances. A la page 7, à la dernière ligne le compte 359.4271.03 n'existe pas, **c'est le 359.4271.01**, alors il fait ce petit clin d'œil.

M. le Président souhaite donner un complément sur la raison qui a fait qu'il a coupé la parole à M. Blanchoud tout-à-l'heure. Il pense que ce Conseil ne doit pas devenir un Café du commerce où depuis 2 micros on s'échange les paroles dans un brouhaha et pour finir on ne sait plus qui a dit quoi. L'intervention a lieu, elle se termine, on reprend sa place, il y a une réponse, elle se termine aussi. Ensuite, et le règlement le prévoit nul ne peut prendre la parole tant que tout le monde n'a pas pris la parole précédemment. Il demande à ce Conseil à l'aider à avoir plus de discipline dans les débats et ainsi tout le monde y sera gagnant.

M. le Président poursuit la discussion sur les pages jaunes, elle n'est plus demandée.

M. le Président poursuit la discussion sur l'ensemble du budget.

Madame Chantal Junod souhaite remercier la Commission des finances pour tout le travail accompli. Tout le monde le sait, les budgets nous réservent parfois d'heureuses surprises et parfois de mauvaises surprises financièrement parlant. Cela dit, elle se réfère à son intervention lors du dernier Conseil concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques de cautionnement pour la législature 2011-2016. Afin de préserver notre capacité d'autofinancement et le sain équilibre de nos finances elle réitère son souhait, à savoir que ce Conseil examine avec la plus grande rigueur tous les préavis à venir qui lui seront soumis et particulièrement ceux qui pour une raison ou une autre n'apparaîtraient pas dans les investissements présentés ce jour.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Avant de passer au vote, **M. le Président** nous lit les conclusions de la page 10.

Au vote **le Budget 2012 est approuvé à la large majorité**. Il y a 2 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité.

POINT 12 – Communications Municipales.

M. le Président ouvre la discussion point par point.
Pour les points 1 à 5 la discussion n'est pas demandée.

Au point 6, **M. Pierre Zwahlen** nous dit qu'il a été déçu de la réponse municipale sur ce point. Il avait d'abord demandé que la Municipalité présente dûment au Conseil communal la répartition des dicastères, des directions et cela n'avait pas été fait. Il a trouvé tout récemment cette répartition sur le site « ecublens.ch » donc la situation n'est pas désespérée. Il tient à dire ici qu'il lui semble que les Membres de l'organe délibérant doivent être dûment individuellement informés de cette répartition des tâches et des responsabilités. Concernant l'aspect budgétaire on lui a répondu que c'était autre chose alors il espère qu'un petit effort sera fait ces prochains mois, peut-être pour le budget 2013 et il en sera heureux. C'est finalement une question d'équilibre entre les pouvoirs au sein de la Commune et à cet égard il nous redit qu'il est déçu de la communication municipale.

M. Le Président poursuit avec le point 7, la discussion n'est pas demandée.

Au point 8, **M. Werner Kneubühler** demande la parole. Son intervention dans son intégralité figure en annexe no. 3 du présent PV.

M. le Président poursuit avec les points 9 et 10 pour lesquels la discussion n'est pas demandée.

Au point 10, **M. Georges-Henri Chevallaz** nous donne des explications sur les statistiques concernant le chômage et les demandeurs d'emploi. Il nous rappelle que les modifications qui ont été faites à la suite de la votation sur le chômage peuvent influencer les statistiques. D'autre part la plupart ont eu des baisses de prestations des fois même jusqu'à 50% de moins. Les chômeurs de plus de 50 ans avaient droit à 520 jours et ils sont passés à 200 jours, donc ils ne sont plus chômeurs et de ce fait n'apparaissent pas dans les statistiques. Ceux qui sont sous certaines conditions et qui ne sont plus chômeurs peuvent aller au RI et alors ils ne sont plus considérés comme chômeur mais comme demandeur d'emploi. Il insiste sur le fait que la nouvelle loi a un impact important et que cela n'apparaît pas dans ces statistiques.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée et le point des Communications Municipales est terminé.

POINT 13 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. Le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi souhaite poser 3 questions à la Municipalité.

La première concerne la RC 1, dans le cadre de la réfection de cette route des giratoires ont été réalisés avec des bordures très hautes et avec des angles droits excessivement rudes. Il pense que cela est dangereux et pourrait provoquer des accidents. M. Mossi propose que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de sécuriser circulation sur la RC 1 en intervenant sur les bordures de giratoires à arrêtes droites.

La deuxième concerne la Commission de l'Urbanisme. Il aimerait savoir s'il existe un planning des séances, car il en fait partie et il n'a jamais siégé.

La troisième concerne le distributeur de boissons sucrées au collège du Pontet. A l'école comme en famille on cherche à éduquer les enfants à boire de l'eau et d'éviter les boissons sucrées. Est-ce raisonnable que ce distributeur existe ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il ira personnellement vérifier ce qu'il en est au sujet de la RC 1 et qu'il fera le nécessaire auprès des services de l'Etat. Il dit également que lors du tapis final il y aura environ 4cm de moins par rapport à la bordure. Concernant les arrêtes tranchantes c'est quelque chose qui ne l'avait pas frappé lors des plans. Il va donc vérifier et reviendra sur ce sujet.

M. Didier Lannaz, Municipal répond au sujet de la Commission d'urbanisme. Il rappelle que c'est une commission consultative. Il peut nous dire qu'il y a des plans de quartier en route et que pour fin janvier elle sera sûrement convoquée pour le plan de quartier Croset-Parc (ancien site de Maillefer).

Mme Pascale Manzini, Municipale répond au sujet du distributeur à boissons qu'il avait été mis en place à l'époque à la suite de la demande des élèves, elle-même pense que ce n'est pas très bien mais on lui a toujours répondu que c'était le choix des élèves. Toutefois on vient de lui dire que les boissons sont édulcorées.

M. Alain Blanchoud demande à la Municipalité pourquoi le règlement communal sur les logements subventionnés qui devait être prêt au printemps 2010, puis fin 2010, puis septembre 2011 n'est pas fait. Il aimerait savoir ce qui motive un tel laisser-aller. Est-ce l'indifférence, un oubli, une surcharge de travail ? Il n'ose pas penser que c'est l'indifférence ou de la négligence.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que la première phase c'est l'outsourcing par le fait d'avoir chargé une gérance de la gestion de ces appartements. Le règlement est en cours de réalisation, il est actuellement chez un juriste du Canton. Il pourra être présenté lors du Conseil de mars 2012.

M. Alain Blanchoud a pris bonne note que le projet continuait bien que cela fasse maintenant 24 mois qu'on l'attendait.

M. Alain Blanchoud revient à la page 14 du Règlement du Conseil communal. Au sujet des postulats il est noté que la Municipalité a un délai de 3 mois pour présenter au Conseil un rapport concernant un postulat et un projet ou une étude pour une motion. Peut être que ce délai est un peu court et devrait être modifié. Depuis 2009 il n'a recensé aucun rapport pour les postulats déposés. Quelques préavis sont sortis suite à des postulats comme celui de M. Chapuis en avril 2009 traité par un préavis en avril 2010. Par contre le postulat de M. Karlen de juin 2009 portant sur la STEP de Bussigny, le postulat de M. Lannaz en 2009 portant sur la classification des arbres, le postulat de M. Chevallaz au sujet du danger du chemin du Croset et le postulat sur la conformité énergétique du bâtiment du Motty attendent toujours des rapports. Il aimerait donc déposer une motion pour que la Municipalité respecte le règlement communal et produise dans le délai imparti des rapports pour toutes les motions ou postulats acceptés par le Conseil. Cette motion figure en annexe no 3 du présent PV.

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cette motion. C'est le cas aussi la discussion est ouverte.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale entend bien ce que dit M. Blanchoud et peut en partie comprendre son intervention.

Concernant le postulat au sujet de la Step de Bussigny elle rappelle qu'il y a eu une communication intermédiaire. Cet objet fait toujours partie des discussions avec la Commune de Bussigny et il y aura la semaine prochaine une séance à la demande de la Commune d'Ecublens. L'étude a été faite, c'était d'ailleurs l'objet de la communication intermédiaire. Elle rappelle que ce postulat n'est pas oublié mais qu'il n'est pas possible d'y répondre pour l'instant.

Concernant le postulat déposé par M. Blanchoud elle dit que la Municipalité y a répondu par le plan des investissements. Cela se trouve à l'inventaire pour des raisons de financement, il y a des priorités financières. Elle reconnaît que la Municipalité n'a pas répondu formellement mais pour elle, le fait d'avoir mis une étude et une réalisation à l'inventaire est une forme de réponse.

M. Alain Blanchoud remercie Mme Petoud Leuba pour sa réponse. Il déplore que le règlement soit bafoué parce que normalement il devrait y avoir un rapport et que les communications municipales ne sont pas des rapports à sa connaissance.

M. le Président souhaite apporter une précision. Il rappelle que la motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou sur un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

Comme toutes les initiatives personnelles du Conseil, La Municipalité délibère, elle peut soit prendre en considération immédiate durant le Conseil soit si 1/5 des membres le demande le renvoi à une Commission. Il voulait préciser ce qu'est une motion car Il a un peu de confusion dans l'intention de M. Blanchoud.

M. Alain Blanchoud souhaite que la Municipalité s'occupe de suivre le règlement et fasse en sorte de fournir un rapport suite à tout postulat que dépose un quelconque de ses membres s'il est appuyé par les membres du Conseil lors de ce Conseil. Il lui est égal que ce soit par le biais d'une motion, d'un postulat ou autre chose, cela lui est égal. Il rappelle que déposant sa motion la Municipalité aura l'obligation de faire un rapport à ce sujet.

M. Le Président dit qu'il a un problème de fond car il lui semble que c'est plutôt une interpellation. Mais comme M. Blanchoud présente cette demande sous la forme d'une motion, et c'est son droit de Conseiller, M. le Président va donc traiter cette demande comme une motion puisque c'est une motion qui a été déposée. Il prie M. Blanchoud de bien vouloir reprendre sa place, il aimerait donner la parole à d'autres Conseillers.

M. Stéphane Masson pense que le Conseil a compris la demande de M. Blanchoud. En effet M. Blanchoud se penchait plutôt sur le postulat et sur la réponse qui doit être rendue par la Municipalité dans les 3 mois. Si l'on fait du juridisme et que l'on se penche sur notre règlement on constatera que l'alinéa qui parle du délai dit que le rapport de la Municipalité doit être déposé « en principe » dans les 3 mois. Donc avec ce principe, si la Municipalité ne le respecte pas, il y a encore une porte qui est ouverte par le fait que des délais supplémentaires peuvent être accordés par le Bureau du Conseil sur demande de la Municipalité. Il pense que l'on peut dire que M. Blanchoud invite la Municipalité à faire une telle requête si elle se rend compte qu'elle n'est pas en mesure de rendre son rapport dans le délai de 3 mois et ce faisant nous saurions tous ce qui se passe. Quant à maintenant suivre la motion que pourrait déposer M. Blanchoud et qui aurait un caractère un peu trop contraignant à ses yeux, il propose que l'on pourrait conclure que l'on a compris son désir, que notre Municipalité a pris note et il nous invite à en rester là tout en respectant l'intervention de M. Blanchoud.

M. Frédéric Hubleur rejoint l'intervention qui vient d'être faite. Par contre, concernant l'article cité par M. le Président, il pense que nous sommes en dehors du champ de la motion dans la demande de M. Blanchoud

M. Christophe Cartier aimerait proposer à M. Blanchoud de retirer sa motion et de la transformer en un vœu à l'attention de la Municipalité.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée et il propose de passer au vote de cette motion.

Avec **une large majorité** cette motion ne sera pas transmise à la Municipalité.

M. Alain Blanchoud aimerait suivre la proposition de M. Cartier et transforme sa motion en un vœu à la Municipalité. Toutefois il aimerait souligner que les vœux sont très peu souvent suivis, voire même quasiment toujours oubliés. Il espère que la Municipalité s'occupera de ce vœu. Il poursuit avec une 3^{ème} interpellation, motion ou postulat, car il ne sait pas comment la traiter. Il s'agit de l'accès à nos forêts. En fait, depuis quelques semaines il a eu l'occasion de se promener dans nos forêts avec un chien qu'il avait en pension. Il a été très fortement sollicité par plusieurs personnes âgées qui ont beaucoup de peine à passer à l'intérieur de chemins qui sillonnent notre belle Commune. Le passage de la Venoge est impraticable même par temps sec, le sentier le long du chemin de la Forêt a été volontairement détruit par l'amoncellement de matériel, le sentier de La Motte est tellement pentu que l'on se demande comment on peut l'utiliser. Il souhaiterait que la Commune permette à nos citoyens de pouvoir accéder aux forêts communales et présente sa demande sous forme de motion ou autre voire même un vœu. Cette intervention figure en annexe no 5 de ce PV.

M. le Président prie M. Blanchoud de se déterminer sur ce qu'il veut présenter, car le traitement n'est pas le même pour le Conseil suivant ce qu'il décide.

M. Alain Blanchoud décide de mettre sa demande sous la forme d'un postulat.

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent ce postulat. C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Christian Maeder, Municipal ne pense pas que les forêts d'Ecublens soient devenues la jungle que M. Blanchoud semble décrire. Il reconnaît que dans certains cas, la limitation du piétinement a pour effet une bonne régénération des plans forestiers et c'est vrai qu'il y a des zones où certains petits sentiers qui s'étaient créés un peu par l'habitude des promeneurs ont petit à petit disparus et la Commune n'entretient en tous cas pas ce genre de cheminement, si les gens veulent y aller ils s'habillent en conséquence mais la Commune n'a pas pour mission d'entretenir ces cheminements, c'est aussi par respect pour la forêt. Les cheminements qui sont dans les bois d'Ecublens sont tout à fait praticables, bien des cheminements qui sont le long de la Venoge le sont aussi. Bien sûr s'il y a eu des intempéries on peut rencontrer par moments et à certains endroits des conditions difficiles. La Commune a pour mission d'entretenir les sentiers qui sont reconnus sentiers pédestres, il y a un accord avec l'Association qui s'occupe de sentiers pédestres reconnus par ces petits losanges jaunes. En ce qui concerne le chemin dans le petit bois sur le chemin de la Forêt, les dernières coupes ont certainement empêché le passage sur le cheminement. Il a aussi constaté que ce cheminement était coupé et il va s'occuper de remettre ce cheminement en fonction.

Mme Chantal Junod pense qu'avec peu de choses on pourrait aider des personnes peu stables sur leurs jambes et aussi les personnes âgées. Il y a peu de temps, elle a été interpellée à quelques reprises par des personnes âgées qui aiment se promener sur le chemin des Crêts et ensuite redescendre vers l'hôtel du Parc. Il y a un problème lorsque ces personnes redescendent vers l'hôtel du Parc sur des escaliers aux marches relativement hautes et larges. Ces personnes souhaiteraient avoir une simple rambarde pour pouvoir s'appuyer en descendant. Elle pense que ce sont des solutions peu coûteuses qui pourraient être aménagées notamment pour les personnes âgées.

M. le Président poursuit la discussion sur le postulat, la parole n'est plus demandée. Il nous relit le postulat et le met au vote.

Le postulat est rejeté avec 27 non, 11 oui et 28 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur ce point des divers et propositions individuelles.

Mme Chantal Junod fait le constat que l'on fait beaucoup de choses pour la mobilité douce, pour la jeunesse et c'est une très bonne chose. Elle regrette toutefois qu'on ne prenne pas en compte aussi un peu les vœux de personnes âgées pour finalement très peu de frais.

M. Jean-Paul Dudt souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 6 du présent PV.

M. le Président demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion. Il rappelle que la Municipalité peut répondre immédiatement, soit plus tard dans une prochaine séance.

Mme Pascale Manzini, Municipale préfère répondre plus tard d'une manière plus exhaustive pour montrer ce qui est déjà fait et la prise de conscience de cet état de fait. **M. le Président** poursuit la discussion sur cette interpellation, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président poursuit la discussion dans le point des divers et propositions individuelles.

M. Pierre Zwahlen souhaite déposer un vœu intitulé « Ecublens, 10^{ème} Ville du Canton ». Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 7 du présent PV.

M. le Président rappelle qu'un vœu n'implique pas l'ouverture d'une discussion.

M. Germain Schaffner a une question pour la Municipalité au sujet de la Commission d'Urbanisme et sa question s'adresse plus particulièrement à M. Lannaz. Il rappelle qu'il est membre de cette commission mais qu'il n'a jamais siégé. Il aimerait savoir s'il est prévu que cette Commission se concerte avec les Commissions d'urbanisme d'autres localités de l'Ouest lausannois parce que souvent les projets d'urbanisme s'étendent sur plus qu'une localité et selon les objets est-ce qu'il est prévu de se concerter. Il a encore une question à ce sujet, est-ce qu'il y a un rapport quelconque avec le SDOL, est-ce qu'il y a des relations ou des entrevues avec le SDOL ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond qu'à sa connaissance il n'y a point de concertations avec les autres Communes. Le schéma directeur de l'Ouest lausannois fait déjà une bonne concertation entre les Commissions techniques des différentes communes.

M. Germain Schaffner parle de projets qui deviennent réalité pour notre Commune et qui sont à la frontière avec d'autres Communes. Il y a peut être des discussions à avoir pour savoir comment les autres Commissions d'urbanisme voient les choses.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que si c'est un projet intercommunal pourquoi pas, mais il n'a pas connaissance de ça et pour le moment il ne connaît pas de projet intercommunal si ce n'est qu'il y aura un plan directeur localisé « Vallaire-Venoge » qui empiète avec St-Sulpice, alors peut être bien que là il y aura 2 Commissions d'urbanisme qui seront consultées mais il n'en est pas sûr.

M. le Président poursuit la discussion.

M. Aitor Ibarrola a quelques remarques à faire et qui ne devraient pas faire l'objet d'une discussion.

La première rappelle que 2 Conseils en arrière il y a eu une intervention concernant le préavis qui permettait de déléguer à la Municipalité le droit d'acquérir et d'aliéner des biens communaux. Cette intervention portait en fait sur le précédent préavis d'il y a 5 ans et pour lequel le Conseil avait également délégué à la Municipalité cette compétence d'acquérir et d'aliéner des biens. Dans ce même préavis il était prévu que la Municipalité ne devait pas rendre compte pour chacun mais devait au moins informer le Conseil à travers le Rapport de Gestion de l'ensemble des biens acquis ou aliénés. Le Conseil avait pris note qu'il y avait quelques biens pour lequel nous n'avons pas été informés et il y a un vœu qui a été fait à ce propos. Il nous dit que c'est plus qu'un vœu, c'est tout simplement le respect des conclusions du préavis. Il y a eu 2 Conseils depuis et rien n'est apparu dans les Communications

municipales. Il rappelle qu'il s'agit simplement de faire la liste des biens acquis ou aliénés pendant la dernière législature et il rappelle que c'est un devoir de la Municipalité de le faire. Concernant les Communications municipales il souhaiterait qu'elles soient plus rapidement sur le site afin que les Conseillers aient suffisamment de temps pour en prendre connaissance et pas seulement le soir du Conseil.

M. le Président poursuit la discussion sur le point 13.

M. Christophe Cartier souhaite revenir sur le PV de la dernière séance du Conseil. Il n'a pas de commentaires à faire sur le PV mais il aimerait revenir sur la page 18 où Mme Petoud Leuba indique qu'elle n'est pas professionnelle du métier et qu'elle ne peut pas répondre à la question posée. Alors il a une nouvelle question à savoir, est-ce que Madame la Municipale peut se renseigner auprès de son Chef de service pour nous confirmer ce montant ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que les travaux sur le chemin des Vignes débuteront à fin janvier afin de ne pas ouvrir chantier juste avant les fêtes. La Commission de gestion lorsque ce préavis sera clôturé aura le plaisir d'aller regarder chaque poste et de vérifier si ces frs. 1'000.- sont devenus frs. 12'000.- L'important c'est que le montant accordé par le Conseil communal ne soit pas dépassé.

M. Christophe Cartier entend bien que la Commission de gestion pourra le contrôler, mais il trouve que sa demande n'est pas compliquée et il lui semble que Mme la Municipale n'a pas de Chef de service avec qui travailler, sa simple demande est une confirmation de ce montant de frs. 1'400.- prévu.

M. le Président poursuit la discussion sur le point 13 de l'ordre du jour.

Mme Sylvie Pittet Blanchette aimerait faire un commentaire sur le budget. Le sondage que l'APE a réalisé sur les besoins des parents en matière d'accueil parascolaire a été cité dans le rapport en annexe au budget à la création de l'APEMS à Ecublens et elle remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de leur travail. Elle souhaite donner au Conseil quelques informations supplémentaires. Premièrement, elle aimerait remercier Mme Manzini et Mme Ménétrety pour leur aide, elles ont été très efficaces et ça a été très utile. Malheureusement, ce rapport qui a été réalisé par des bénévoles n'est pas encore prêt mais il ne devrait pas tarder et elle nous le transmettra directement car elle pense que c'est important que nous puissions avoir une vision globale et générale des demandes des parents concernant les besoins actuels en matière d'accueil parascolaire. Le crédit que nous avons voté ce soir, c'est le début de l'amélioration de cette offre d'accueil parascolaire à Ecublens. C'est un pas vers l'avenir et l'APE salue et remercie le Conseil. Il faut aussi réaliser que ce n'est qu'une nouvelle étape et en effet, personne au comité de l'APE en 1997 lorsqu'à été ouvert le premier réfectoire qui accueillait 10 enfants. Aujourd'hui, à peu près 15 ans après c'est plus de cent repas par jour qui sont servis. Si Ecublens, aujourd'hui souhaite répondre aux besoins des parents en vue entre autre de l'évolution du nombre d'habitants et si nous comptons faire venir des familles à Ecublens, il faut savoir qu'aujourd'hui c'est un des critères principaux pour les familles qui veulent s'établir dans certaines régions, et elle en a pour preuve les nombreux téléphones qui aboutissent à l' APE Vaud pour connaître les offres des communes. Alors, pour répondre à tout ceci et y compris l'article constitutionnel que le peuple a voté à près de 80% en 2009 et qui demande notamment des solutions pérennes et professionnelles, on ne peut pas s'arrêter juste à des réflexions ouvertes par rapport à l'ouverture de l' APEMS. L'agrandissement de notre Commune passe donc par l'amélioration d'une offre équitable d'accueil parascolaire qui sera le reflet de l'excellente qualité de vie dans notre Commune pour laquelle nous nous réjouissons de continuer à collaborer.

M. le Président poursuit la discussion sur le point 13.

M. Alain Blanchoud souhaite en cette fin de séance, remercier le Conseil communal pour avoir voté 4 à 6 points d'impôts implicitement ce soir par le fait que nous allons maintenant perdre progressivement ce petit équilibre que l'on essayait d'avoir autrement qu'en mettant des points d'impôts supplémentaires ces prochaines années.

M. le Président poursuit la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale trouve dommage que Mme Chantal Junod ne soit pas venue au Forum issu du diagnostic communautaire qui a été réalisé dans les quartiers du Croset. Ce Forum dont elle avait fait la publicité et qui a eu lieu le 19 novembre dernier et qui a réuni de très nombreuses personnes âgées de notre Commune et qui sont venues avec grand intérêt à ce Forum. C'était en fait comme un diagnostic fait par les aînés de plus de 55 ans dans le quartier de la Plaine du Croset. Lors de ce Forum il y a aussi eu des ateliers de discussions et de là ont émergé des idées et un rapport va être rédigé pour le mois de février 2012 et qui pourrait ensuite nous amener à des réalisations d'objectifs d'actions et d'animations pour les aînés avec des idées qui viennent d'eux-mêmes. Elle rappelle que ce samedi là il y avait 6 Municipaux qui ont participé avec beaucoup d'intérêt et cela démontre que la Commune s'occupe aussi des aînés.

M. le Président poursuit la discussion. La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président passe au point 14 de l'Ordre du Jour et passe la parole à notre Syndic, **M. Pierre Kaelin** pour son allocution de fin d'année. Cette allocution figure dans son intégralité en annexe no 8 du présent PV.

Des applaudissements saluent cette allocution et **M. le Président** remercie **M. le Syndic** pour ses propos et ses vœux.

M. le Président souhaite encore apporter quelques propos avant de clôturer ce Conseil. Il nous dit :

Permettez-moi de vous retenir encore un instant avant de passer à l'apéritif offert par la Municipalité pour faire brièvement le point après ces 3 premières séances de cette législature.

Il me semble que les diverses institutions législatives, exécutives et commissions de notre commune se sont mises au travail dans un esprit positif. Certes, bon nombre de paramètres ont changé. Le conseil communal et la municipalité se sont sensiblement renouvelés, les commissions permanentes ont été modifiées en conséquence et la cohésion était à reconstruire. Nous avons pu observer ici ou là le désir de certains de rappeler leur présence. Mais je perçois surtout pour une très grande majorité le désir de tirer profit de ce renouvellement, et de l'énergie qui l'accompagne, pour apporter sa part de savoir-faire, d'expérience, de sensibilité et d'idées, et je vous en félicite. Ecublens ne peut qu'y être gagnante.

Vous avez voté tout à l'heure les budgets de notre commune pour 2012. J'ai observé qu'ils l'ont été dans une sérénité remarquable, marquant probablement ainsi la confiance de notre Conseil dans l'avenir. Il ne me paraît néanmoins pas inutile de jeter simultanément un coup d'œil au-delà de la Mèbre et de la Venoge et de nous demander jusqu'à quel point la crise que traversent actuellement les états européens voisins nous affectera au cours des prochaines années, dès lors que nous en sommes, qu'on le veuille ou non, très dépendants économiquement.

Les estimations de la croissance 2012 par les instituts d'analyse financière et du SECO sont régulièrement revues à la baisse, mais sont encore très légèrement positives et c'est tant mieux.

Donc l'heure n'est pas au pessimisme, et les problèmes économiques ne sauraient supplanter le bonheur des rencontres entre familles et amis durant les fêtes de fin d'année, et à la lumière qui brillera dans les yeux des enfants à Noël. Je vous souhaite de pouvoir profiter au maximum de ces moments précieux, mais aussi de pouvoir jeter un coup d'œil autour de vous afin de faire en sorte que le moins de monde possible en soit exclu. Vous constaterez une fois de plus qu'un bonheur partagé n'est pas un bonheur divisé, mais bien un bonheur doublé.

Nous allons nous rendre à la salle des conférences pour l'apéritif offert par la municipalité, que je remercie. Par la suite, nous prendrons le repas selon vos choix individuels dans cette même salle. Comme je sais qu'après une dure journée de labeur, et un conseil entièrement voué au budget, certains ne se rappelleront plus du menu choisi, il y aura une liste sur les tables des menus choisis, pour vous rafraîchir la mémoire.

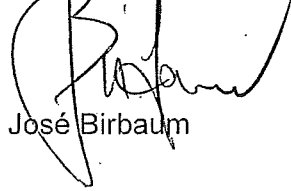
Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, un joyeux Noël, de très bonnes fêtes, et j'espère vous retrouver tous en pleine forme lors de notre prochain conseil le 16 février 2012.

Des applaudissements saluent les propos de **M. le Président.**

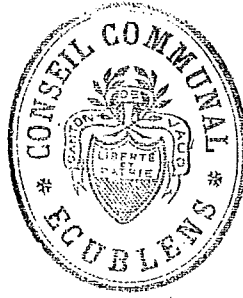
M. le Président clôt la séance, il est 21h.45

Ecublens, le 7 février 2012

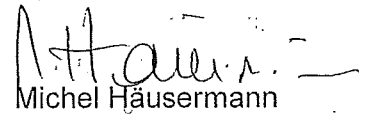
Le Président



José Birbaum



Le Secrétaire



Michel Häusermann

Annexes mentionnées (8)